

Fraternité des Saints Apôtres

La *Fraternité des Saints apôtres* a été érigée en 2013 en « association publique de fidèles cléricale » de droit diocésain. Elle relève de la responsabilité de l'Archevêque de Malines-Bruxelles.

La Fraternité compte jusqu'à présent 27 membres, dont 6 prêtres et 21 séminaristes parmi lesquels un diacre. De ces 27 membres, 21 résident en Belgique et 6 en France, plus précisément dans le diocèse de Bayonne. La majorité des membres est actuellement originaire de France.

L'objectif de cette Fraternité est en particulier de sensibiliser des jeunes gens à la beauté de la vocation et du ministère de prêtre diocésain. Répondre à la vocation à devenir prêtre diocésain ne signifie pas nécessairement de se retrouver seul : le prêtre peut compter sur le soutien et la solidarité de frères, avec lesquels il forme une *fraternité*. Il faut souligner combien cette option fondamentale est précieuse pour la vie du prêtre aujourd'hui.

L'initiative pose cependant problème, lorsqu'on constate que la plupart des séminaristes de la Fraternité des Saints Apôtres viennent pour l'instant de France où de nombreuses régions connaissent un manque cruel de prêtres. Il se pourrait que le nombre de séminaristes belges, tant néerlandophones que francophones, augmente au fil du temps. Mais dans ce cas de figure, ils pourraient provenir également d'autres diocèses belges alors même qu'ils relèveraient tous de l'Archidiocèse.

Cette perspective n'est pas à promouvoir dans les circonstances actuelles car elle manifeste un grave manquement à la solidarité entre évêques, tant avec ceux de notre pays qu'avec nos voisins français. Pour cette raison, l'Archevêque de Malines-Bruxelles a décidé de ne plus accueillir la *Fraternité des Saints Apôtres* dans son diocèse, à partir de fin juin 2016.

Les prêtres et diacre ordonnés pour servir dans l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles le resteront, conformément aux prescriptions du droit de l'Eglise. Lorsque l'Archevêque les nommera à différentes fonctions, il s'efforcera de respecter ce qui leur était cher lorsqu'ils ont adhéré à la Fraternité. A ce propos et contrairement à ce que des rumeurs ont pu faire croire, c'est le souhait de l'Archevêque que l'expérience à Ste Catherine puisse se poursuivre.

En ce qui concerne les séminaristes, ils peuvent, s'ils le souhaitent et s'ils répondent aux conditions fixées pour la formation des prêtres dans l'archidiocèse, continuer celle-ci au Séminaire diocésain.

Cette décision de l'Archevêque est le fruit d'un long discernement avec ses évêques auxiliaires et son Conseil épiscopal. Une commission spéciale avait rencontré au préalable tous les membres de la Fraternité résidant en Belgique. Les évêques de Belgique, consultés par l'Archevêque sur cette décision, la soutiennent, de même que les instances responsables du Saint-Siège.